



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B 17/092

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019**

**AVENANT A UNE CONVENTION EN RECONVERSION  
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**GOETZENBRUCK – Friche Sola - M**

**P09RD70H023**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N°15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention intervenue avec la commune de Goetzenbruck le 27 mars 2015 dans le cadre de la requalification de l'ancienne friche SOLA en vue de réaliser une salle associative, des logements et un gîte,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'adapter le montant de l'enveloppe d'étude (de 60 000 à 120 000 € TTC),

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention susvisée à passer avec la commune de Goetzenbruck annexé à la présente délibération,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,  
  
Julien FREYBURGER